



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/36/714
15 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Points 69 et 100 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières des projets de
résolution III et IV recommandés par la Deuxième
Commission (A/36/694/Add.1, par. 43)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

A. Agrandissement des services et installations de conférence pour la Commission
économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (projet de résolution III)

1. A sa 52ème séance, le 24 novembre 1981, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/53) des incidences administratives et financières du projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 43 de son rapport (A/36/694/Add.1). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (voir A/C.5/36/SR.52).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport (A/36/694/Add.1, par. 43), les dépenses correspondantes seraient couvertes au moyen des ressources existantes. En conséquence, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir de crédits supplémentaires.

B. Décennie des transports et des communications en Afrique (projet de résolution IV)

4. A sa 74ème séance, le 14 décembre, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/100) des incidences administratives et financières du projet de résolution IV recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 43 de son rapport (A/36/694/Add.1). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

5. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (voir A/C.5/36/SR.74).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution IV recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 43 de son rapport (A/36/694/Add.1), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 145 000 dollars au chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983. Il faudrait également inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un montant supplémentaire de 7 200 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires au titre de l'établissement du programme pour la deuxième phase de la Décennie des transports et des communications en Afrique et du renforcement de la Division des transports, de la Commission économique pour l'Afrique; le Secrétaire général serait alors autorisé à engager les dépenses correspondantes et ferait rapport à l'Assemblée générale à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget-programme.
